

Bourse Direct

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2015

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de
commerce relatif au montant global des rémunérations versées
aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos
le 31 décembre 2015

FIDORG AUDIT
62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
S.A.S. au capital de € 124.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Caen

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Bourse Direct

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à € 883.403 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

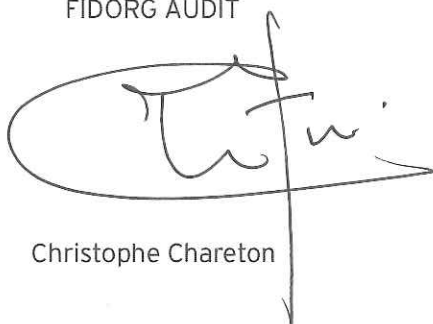
La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris et Paris-La Défense, le 24 mars 2016


Les Commissaires aux Comptes

FIDORG AUDIT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'h' and 'a' and ending in a long horizontal stroke.

Christophe Chareton

ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by 'c' and ending in a long horizontal stroke.

Marc Charles

Paris, le 11 mars 2016

Messieurs les commissaires,

En application de la réglementation en vigueur, nous portons à votre connaissance le montant global brut des cinq rémunérations les plus élevées versées par notre société, soit un montant de € 883 403 au cours de l'exercice 2015.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les commissaires, l'expression de nos salutations distinguées.



Sébastien Ducourneau
Directeur financier